

Luxembourg, Item 8

Intervention du Luxembourg au CUPEEA 65^e session, juin 2022

Point 8 : Rapport sur la 61^{ème} session du Sous-Comité juridique

Monsieur le Président,
Chers délégués et observateurs,

Nous remercions sincèrement la Présidente de la 61^{ème} session du Sous-Comité juridique, Mme Nomfuneko Majaja pour avoir su mener les débats de manière sereine dans un contexte géopolitique difficile. Dans nos débats le programme ONU « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable » a reçu la visibilité qu'il mérite. Désormais l'importance de l'espace extra-atmosphérique pour le développement humain et la résilience de notre planète est universellement reconnue et ces sujets sont inscrits au plus haut niveau des priorités de l'ONU. Nous sommes satisfaits que l'ordre du jour du sous-comité est en adéquation avec les questions juridiques essentielles qui se posent autour des défis les plus marquants et les plus actuels de l'exploitation et de la viabilité à long-terme de l'espace extra-atmosphérique. Le sous-comité doit rester ouvert pour suivre étroitement l'évolution de ces défis. Le Luxembourg insiste particulièrement sur le maintien des principes fondateurs que sont l'utilisation de l'espace de manière pacifique, la libre exploration, l'accès égal et la conduite des activités spatiales conformément au droit international de l'espace.

Ce cadre juridique général est suffisamment large et précis pour pouvoir s'appliquer à la diversité des activités spatiales très spécifiques. Celles-ci sont marquées par une vitesse d'innovation extraordinaire, une complexité technologique élevée et des investissements de plus en plus conséquents du secteur privé. Notre souci est que la norme juridique indispensable doit prendre en compte ces réalités pour pouvoir les réguler. Ceci signifie qu'elle doit les admettre en favorisant l'éclosion de ces technologies essentielles pour la vie terrestre et le développement durable du secteur spatial. Elle doit notamment aider à la préservation et au rétablissement de la paix face à des violations graves et flagrantes.

Le nouveau secteur de l'exploration et de l'utilisation des ressources spatiales suscite un très grand enthousiasme. Le Luxembourg est désireux de maîtriser et de développer les technologies qui permettront aux opérateurs de participer à ce nouveau secteur économique. A cette fin, le Luxembourg a établi un cadre juridique national respectueux de l'OST, la loi sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace et la loi sur les activités spatiales, adaptées à l'évolution des technologies et la diversification des modèles économiques. L'Université du Luxembourg

prépare la publication d'un commentaire sur la législation luxembourgeoise récente. Nous serons ravis de le partager avec le CUPEEA.

C'est pour ces mêmes raisons que le Luxembourg a signé, en octobre 2020, les Accords Artémis, entretemps signés par 19 pays. Ces Accords établissent des principes fondamentaux basés sur le Traité sur l'Espace extra-atmosphérique de 1967. Ils énoncent que l'extraction des ressources spatiales n'est pas contraire au principe de non-appropriation applicable aux corps célestes et qu'une telle extraction et utilisation doit se faire en conformité avec le Traité de l'Espace. Ces activités sont menées sur la base du principe de libre exploration et de libre utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Les pays signataires tiennent au développement d'un futur cadre international approprié et accordent une importance significative aux travaux du COPUOS.

Monsieur le Président,

Depuis notre dernière réunion, le secteur de l'exploration et de l'utilisations des ressources spatiales a continué à avancer à grands pas. Lorsque la NASA a attribué en décembre 2020 des contrats à la fois à la société ispace, inc. (ispace) et à la filiale de la société, ispace Europe S.A., située à Luxembourg, pour acquérir du régolithe de la surface lunaire, l'ère de l'exploitation minière spatiale commerciale a effectivement commencé pour le Luxembourg. L'utilisation des ressources spatiales fait partie de l'exploration et de l'utilisation pacifiques de l'espace que j'ai évoquées plus haut. Elle peut alimenter l'exploration de l'espace lointain, permettre la présence humaine durable et permanente sur la lune, et aussi rendre les activités spatiales actuelles plus durables et efficaces. Elle pourra également contribuer largement à la dé-carbonisation mondiale.

Lors de la 61^{ème} session du Sous-Comité juridique en avril 2022 et des réunions informelles du Groupe de Travail, nous avons pu avancer de manière très concrète sur l'examen du cadre international pour améliorer la gouvernance des activités d'exploration, d'exploitation et de l'utilisation des ressources spatiales. Nos travaux communs s'assureront de ce que ces activités soient menées en toute transparence, au profit et dans l'intérêt de tous les pays, que tous les États puissent explorer et utiliser librement l'espace extra-atmosphérique sans discrimination. Le mandat et le programme de travail ont été approuvés, grâce au dévouement et au talent du président de ce Groupe, Monsieur Misztal, et son vice-président, Monsieur Freeland.

Nos travaux doivent rester à jour de l'évolution des aspects scientifiques, technologiques et commerciaux. Dans cet objectif, le Luxembourg a soumis un document de travail ensemble avec l'Autriche, la Belgique, la Finlande, l'Allemagne, La République tchèque, la Norvège, le Portugal et la Roumanie sur l'approbation du plan de travail du groupe de travail sur les ressources spatiales et les propositions pour une Conférence internationale sous les auspices de l'ONU.

Le Document de travail présenté par le Luxembourg et les Pays-Bas lors de la 59^{ème} session de notre Sous-Comité en mars 2020 et reprenant les « building blocks » du Groupe de La Haye de novembre 2019, est une contribution précieuse en ce qu'il propose une base concrète pour ce qui est notamment des objectifs et de la définition des termes essentiels. Le Commentaire des

Building Blocks est une ressource importante. Le Groupe de Travail peut s'inspirer de ces documents. Nous préconisons l'approche de la gouvernance adaptative car la formulation des éléments constitutifs de la gouvernance future doit tenir compte du fait que les activités liées aux ressources spatiales progressent rapidement au niveau des technologies et des pratiques actuelles et futures.

Enfin, pour illustrer notre contribution nationale au débat international sur les ressources de l'espace, j'aimerais mentionner la conférence **Space Resources Week** qui vient de se tenir à Luxembourg-ville du 3 au 5 mai dernier. Plus de 1000 participants dont le directeur général de l'ESA, l'administrateur délégué adjoint de la NASA et le président de l'Agence Spatiale Japonaise, se sont prononcés sur l'état actuel des technologies de l'exploration et d'extraction des ressources, la recherche scientifique et technologique, les prochaines missions scientifiques, la viabilité commerciale croissante de l'industrie des ressources spatiales et bien sûr, sujet qui nous occupe ici, la viabilité de ces activités pour l'espace extra-atmosphérique et leur cadre réglementaire.

Je vous remercie pour votre attention.